



Bonjour,

Certains parents ou tuteurs désirent retirer leurs enfants de l'école pour des périodes variables que ce soit pour des vacances ou un long voyage. Si votre enfant n'est pas présent en classe, pour une période prolongée, ce dernier prendra du retard. Les élèves peuvent avoir d'autres intérêts ou expériences, à l'extérieur de l'école, qui contribuent à leur développement global, mais les activités journalières et variées qui sont vécues en classe ne peuvent pas être reproduites dans un cahier d'exercices.

Pour cette raison, nous ne sommes pas en position de produire des activités, leçons ou devoirs pour chaque enfant qui s'absente pour une longue période. Nous pouvons vous donner une liste de suggestions d'activités pour vous appuyer dans la planification des besoins éducationnels de votre enfant pendant ses absences. Vous pouvez par exemple :

- Réserver du temps chaque jour pour la lecture de livres en français. Certains livres d'école peuvent être empruntés pour de longues périodes. Il suffit de remplir une demande de prêt à cet effet.
- Demander à votre enfant d'écrire un journal détaillant ses lectures, activités et pensées de la journée. Il y a beaucoup de façons différentes de structurer cette activité, selon le temps que les parents et élèves veulent investir (papier, informatique, etc.).
- Créer un album « *scrapbook* » d'endroits visités, celui-ci peut inclure des cartes postales, dessins, photos, etc. L'enfant devrait y inclure de l'écriture, des cartes routières, quelques courts paragraphes expliquant la signification historique des sites visités.
- Produire un « journal mathématique » pour suivre les changements de fuseaux horaires, les distances parcourues, le coût des repas, de l'essence... beaucoup d'applications concrètes.

Nous vous invitons à consulter le site de devoirs de la classe régulièrement, ou celui des programmes d'études (curriculum) que nous utilisons.

Nous serons heureux de réviser les réalisations de votre enfant lors de son retour en classe, mais n'évaluerons pas et n'assignerons pas de notes à ses activités. Nous pourrions aussi vous remettre les feuilles ou pages faites, que vous pourrez rattraper à la maison. Il est de votre droit de sortir votre enfant de l'école pour des raisons familiales, mais du moment où vous vous prévaluez de ce privilège, vous devez aussi accepter la responsabilité de l'éducation de votre enfant pendant cette absence.

Merci de votre compréhension,

L'équipe de la direction et des membres du personnel

Manon Carrière et Marie-Hélène Gagné, l'équipe de direction